BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

DATE DE PUBLICATION : 27 NOVEMBRE 2026

La Directrice Régionale Occitanie

Délégation de signature donnée par la directrice régionale d'Occitanie à la directrice départementale des Hautes-Pyrénées

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'Économie et du Réseau, à **Mme Christine BARDINET**, directrice régionale d'Occitanie le 1er avril 2023.

Délégation permanente est donnée à **Mme Pascale PHAL**, directrice départementale des Hautes-Pyrénées et, en cas d'absence ou d'empêchement à **Mme Laurence CAUHÉPÉ**, adjointe à la directrice départementale des Hautes-Pyrénées, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Tarbes et des établissements secondaires et bureaux d'accueil et d'information qui peuvent lui être rattachés.
Mme Pascale PHAL reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Tarbes, à l'exception des groupes relevant de la délégation de la succursale régionale.

Mme Pascale PHAL peut subdéléguer sa signature aux cadres de son unité et, en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, aux agents du personnel titulaire des bureaux de la succursale de Tarbes, placés sous son autorité et dans la limite de leurs attributions.

Fait à Toulouse, le 23 novembre 2026

Christine BARDINET